

RAPPORT DE JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DNL LANGUES VIVANTES - SESSION 2026

Cadre réglementaire

L'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire est défini au plan national par l'arrêté du 23 décembre 2003 (B.O n° 7 du 12 février 2004) qui en fixe les conditions <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

et par la note de service du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004) qui en fixe les modalités <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

L'examen de certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée d'une discipline non linguistique (DNL) de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'apporter aux personnels admis une certification pour enseigner une partie de leur programme en langue vivante étrangère.

L'occitan-langue d'oc peut être choisi comme langue pour passer l'examen des certifications complémentaires. En suivant les orientations ministérielles et les politiques académiques, le développement des filières de langues régionales fait suite à l'enseignement paritaire bilingue français-occitan du premier degré. Dans ces filières, une discipline non-linguistique est enseignée en occitan (histoire-géographie, mathématiques, SVT, technologie, EPS, physique...). Cet enseignement nécessite des maîtres occitanophones, certifiés ou agrégés de ces DNL. Le niveau demandé à l'examen est au minimum le niveau B2 du CECRL et le niveau C1 dans certaines des activités langagières. Une bonne connaissance de la culture occitane, populaire et savante, et une réflexion sur la didactisation en occitan des contenus scientifiques de ces disciplines sont exigés. Aucune variante de l'occitan-langue d'oc n'est privilégiée.

Le basque peut également être choisi depuis cette session 2026. Il est attendu des candidats qu'ils aient atteint le niveau C1 du CECRL en langue basque et qu'ils fassent preuve de connaissances culturelles solides. Comme pour l'occitan-langue d'oc, les candidats doivent être capables de présenter des séquences/séances d'enseignement tenant compte de la didactique intégrée des savoirs disciplinaires et linguistiques.

Rappelons également l'intérêt de la certification complémentaire pour les professeurs de collège et la circulaire du 12 décembre 2022 publiée au BO n°47 du 15 décembre 2022 qui crée un contexte particulièrement favorable au renforcement des disciplines non linguistiques en langues étrangères : *« pour augmenter le temps d'exposition linguistique sans alourdir l'horaire hebdomadaire des enseignements, les académies engagent une politique volontariste pour développer l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante dans l'ensemble des collèges, en particulier dans le prolongement d'un parcours renforcé au premier degré. Les enseignements de DNL peuvent être corrélés à une offre de l'option langues et cultures européennes au cycle 4 »*

Bilan de la session 2026

Les épreuves se sont déroulées cette année entre le 26 janvier et le 5 février 2026 au rectorat.

Éléments statistiques

	DNL							
	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Occitan	Basque	TOTAL
candidats inscrits	3	41	20	0	0	1	2	67
candidats présents	3	36	20	0	0	1	2	62
candidats admis	0	24	15	0	0	0	1	40

NOTES	DNL							
0 à < 5								
5 à < 10	3	12	5			1	1	22
TOTAL AJOURNÉS	3	12	5	0	0	1	1	20
10 à < 13		8	9					17
13 à < 16		5	2				1	8
16 à < 18		3	2					5
18 à 20		8	2					10
TOTAL ADMIS	0	24	15	0	0	0	1	40

Répartition des candidatures :

17 candidats en lycée professionnel / 10 admis

18 candidats en collège / 8 admis

25 candidats en lycée général et technologique / 17 admis

3 candidats du 1er degré / 3 admis

2 candidats en CFA / 2 admis

Le nombre de candidats présents se maintient par rapport à la session 2025 avec un nombre de candidatures issues du 1^{er} degré en progression (6 candidatures).

Les disciplines les plus représentées demeurent l'histoire géographie et les mathématiques, la physique chimie et les sciences de la vie et de la terre, un éventail qui reste varié avec des candidatures en éducation physique et sportive, économie-gestion, documentation et sciences informatiques.

L'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats (41 et 20). L'allemand et l'occitan comptent respectivement 3 et 1 candidatures. Aucun candidat ne s'est inscrit en italien et portugais cette année.

Soulignons une spécificité pour cette session 2026 avec 2 candidatures en langue basque (mathématiques et SVT). Le candidat admis a proposé une séquence d'enseignement identifiant à la fois des objectifs disciplinaires et linguistiques, pris en compte également dans l'évaluation. La séquence était ancrée dans la réalité du territoire cible et correspondait parfaitement aux attendus des programmes d'enseignement des mathématiques pour le niveau choisi. Lors de la présentation et de l'échange avec le jury, le candidat a su démontrer qu'il maîtrisait parfaitement les niveaux de langue et de culture basque attendus.

La session 2026 a réuni des candidats aux profils diversifiés et le jury relève toujours avec une grande satisfaction l'engagement sincère des candidats et une volonté d'élargir leurs compétences. Certains candidats ont su mettre en évidence leur expérience de co-animation avec un professeur de langue et ont fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Le taux de réussite reste stable par rapport à la session précédente, 40 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale notée sur 20 et ont donc été déclarés admis, la palette de notes attribuées allant de 5 à 20.

Les prestations les plus convaincantes ont témoigné d'une appréhension claire des enjeux de l'enseignement d'une DNL et d'une aptitude à concevoir des activités concrètes et ancrées dans la réalité disciplinaire.

Un point de vigilance, une bonne maîtrise de la langue cible n'est pas suffisant pour obtenir la certification complémentaire et ne doit pas occulter la nécessité d'une bonne maîtrise de la didactique et de l'enseignement d'une DNL, ainsi que d'une réflexion sur l'intérêt de l'approche biculturelle. Celle-ci pourrait être illustrée, par exemple, par l'expérimentation d'une séance/séquence (ou une simple projection du candidat) basée sur une comparaison, entre les pays de la langue-cible et la France, d'approches de notions disciplinaires, de problématiques socio-économiques ou d'éléments culturels.

Rappelons également qu'une connaissance du dispositif EMILE et des parcours linguistiques renforcés dans le cadre de la continuité école-collège paraît nécessaire.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère, le manque d'information sur le fonctionnement des sections européennes et les conditions d'attribution de la mention au baccalauréat, la méconnaissance du lexique spécifique à la discipline, un propos trop orienté vers la pratique disciplinaire, ainsi que l'absence de réflexion sur l'enjeu que présente pour la DNL le fait d'être enseignée en langue étrangère, ont toutefois amené le jury à ajourner 20 candidats.

Bilan de l'étude des dossiers

La qualité des dossiers proposés se révèle inégale, certains se limitant à la description du parcours universitaire accompagné du CV sur I-prof sans que les éléments saillants du parcours professionnel ne soient soulignés, ou encore à un projet parfois orienté vers un intérêt personnel pour la langue et les voyages et trop peu vers la pédagogie et au détriment d'un développement argumenté en vue d'un transfert d'expériences dans un contexte d'enseignement.

Rappelons qu'une certification complémentaire est une démarche professionnelle et pédagogique, un vif intérêt ne saurait suffire, aussi le candidat doit s'interroger sur la plus-value pour les élèves.

Quelques candidats ont fait le choix de rédiger leur rapport en langue étrangère, une démarche qui témoigne sans doute d'une volonté de mettre en avant des compétences linguistiques, toutefois l'emploi de la langue française devra être privilégié afin de faciliter l'accès au rapport par tous les membres du jury.

Une projection dans une séance ou une séquence fait partie des attentes du jury. En effet, même si le candidat n'enseigne pas encore de DNL, il doit pouvoir se projeter et développer la façon dont il envisagerait cet enseignement. Les projections restent parfois encore trop centrées sur la pratique disciplinaire et non sous l'aspect d'un travail de projet mené conjointement avec l'enseignant de langue vivante, et la motivation des candidats ne faisant pas clairement apparaître la plus-value pour les élèves, notamment en termes de développement des compétences orales.

Enfin, il apparaît que certains dossiers gagneraient à être davantage personnalisés afin de mieux refléter la réflexion individuelle des candidats. Si l'usage de l'intelligence artificielle n'est pas proscrit, son apport devrait dépasser la simple intégration de phrases préconstruites ou de contenus copiés-collés. Une réelle valeur ajoutée réside dans l'élaboration d'une réflexion personnelle et pédagogique, ancrée dans le contexte local. Cette démarche permettrait de mieux mettre en lumière la singularité de chaque projet et l'engagement des candidats dans leur approche.

L'exposé et l'entretien

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de 30 minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes maximum.

L'on constate, cette année encore, des candidats pour la plupart bien préparés et qui parviennent à minuter leur temps de parole, la majorité s'exprime clairement avec des notes qui servent seulement d'appui afin de garder un contact visuel avec les interlocuteurs et s'exprimer de manière naturelle.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont fait une courte exploitation pédagogique réalisée ou réalisable, un propos organisé en évitant de répéter ce qui a déjà été consigné dans le dossier et qui a été lu par le jury, ainsi que la volonté dont témoignent certains de se former dans la langue à travers des expériences à l'étranger, ou encore des projets de mobilité virtuels en lien avec les professeurs de langues. Ceci a permis d'échanger sur les sources consultées, sur la pratique et de l'analyser lors de l'entretien.

Même si certains candidats sont déjà engagés dans cette démarche, la dimension internationale mérite d'être mieux prise en compte et a pu être occultée. On s'attend en effet à ce que le candidat connaisse les différents types de mobilité (déplacements physiques d'élèves, partenariats e-Twinning, programmes européens Erasmus+) et se montre capable de s'investir dans des projets d'échange.

Quelques recommandations suite à la session 2026 :

- Approfondir sa connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (fonctionnement d'une section européenne, modalités de l'épreuve spécifique), que le candidat enseigne en collège ou en lycée, et des finalités de l'enseignement qui y est dispensé ;
- Bien comprendre ce qu'implique le niveau B2 « utilisateur indépendant » du CECRL. Les candidats peuvent par exemple entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement la Semaine des langues peut aussi être l'occasion de renforcer sa maîtrise de la langue étrangère ;
- Enrichir sa connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline serait très certainement un atout en termes de satisfaction pour le professeur de DNL et de motivation par le sens pour les élèves ;
- S'approprier les contextes socio-économiques des provinces ou pays partenaires pour travailler sur les possibilités d'accueil des élèves dans des entreprises étrangères (voie pro) ;
- Assister à des cours de langues et de DNL, prendre contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne et réfléchir sur les modalités de collaboration avec les enseignants de langues afin de réfléchir davantage aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place, aux compétences que l'on cherche à développer chez les élèves ainsi qu'à des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle ;

- Développer ses connaissances relatives à l'ouverture sur l'international, s'approprier les différents dispositifs de mobilité et leurs procédures de mise en œuvre ainsi que les dispositifs de valorisation de la mobilité des élèves.

Les candidats pourront consulter :

- La page Eduscol consacrée à la mobilité européenne et internationale
<https://eduscol.education.fr/960/la-mobilite-europeenne-et-internationale>
- Page Eduscol dédiée à la DNL :
<https://eduscol.education.fr/681/apprendre-enlangue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>
- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes"
<https://eduscol.education.fr/2522/enseignerles-langues-vivantes>
- Rapport de l'IGESR 2018 - Proposition pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde
<https://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html>

Les membres du jury remercient l'ensemble des candidats dont la démarche témoigne d'une volonté d'acquérir des compétences nouvelles et de travailler en collaboration avec leurs collègues de langue, contribuant ainsi au développement de l'ouverture interculturelle à un public d'élèves plus large.

Les candidats désireux de se présenter, ou de présenter à nouveau la certification, sont encouragés à lire attentivement les recommandations prodiguées dans les rapports de jury, et à ne pas hésiter à s'emparer des dispositifs de mobilité à l'étranger proposés aux professeurs qui enseignent ou souhaitent enseigner une discipline non linguistique.

Rapport présenté par
Florence Estrade
IA-IPR langue vivante
Référent DNL